



Passionnément  
engagé.



## LA FRANCAISE DE L'ENERGIE

Avenue du district Zac de Pontpierre  
57380 PONTPIERRE

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUTORISATION D'ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES EXISTANTES OU À ÉMETTRE

Assemblée générale mixte du 5 décembre 2025  
Vingt-et-unième résolution

BDO Paris

Société d'expertise comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de la région Paris-Ile-de-France  
Société de commissariat aux comptes inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes,  
rattachée à la CRCC de Paris  
RCS Paris B 480 307 131 00056  
SAS au capital de 3 000 000 euros

Forvis Mazars

Société par actions simplifiée inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux comptes, rattachée à la CRCC de Colmar  
Capital de 400 000 euros - RCS Strasbourg B348 600 990

*LA FRANCAISE DE L'ENERGIE*  
*Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre*  
*Assemblée générale mixte du 05 décembre 2025*

## LA FRANCAISE DE L'ENERGIE

Assemblée générale mixte du 5 décembre 2025  
Vingt-et-unième résolution

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

A l'Assemblée générale de la société La Française de l'Energie,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des salariés et/ou des mandataires sociaux ou de certains d'entre eux, de votre société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés directement ou indirectement dans les conditions de l'article L.225-197-2 du code de commerce ou au profit de certaines catégories d'entre eux, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra être supérieur à 850.000 actions étant précisé que :

- le nombre total d'actions gratuites attribuées ne pourra représenter plus de 15 % du capital social de la société existant au jour de la décision d'attribution par le conseil d'administration ;
- le nombre maximal d'actions attribuées aux mandataires sociaux de votre société et des sociétés du groupe soumises à des conditions de performance ne pourra pas être supérieur à 650.000 actions.

Votre conseil d'administration vous précise dans son rapport :

- qu'il déterminera l'identité des bénéficiaires des attributions, ou de la ou des catégories de bénéficiaires, ainsi que, le cas échéant, les conditions, notamment des conditions de performance, et les critères d'attribution des actions ;
- que les conditions de performance seront appréciées sur une période minimale de 3 ans et comprendront comme critères, une combinaison des critères suivants : un critère de performance opérationnelle, qui sera évalué sur la base du taux d'atteinte du résultat opérationnel budgétaire annuellement, un critère de performance boursière qui sera évalué sur la performance annuelle de l'exercice et un critère de performances extra-financières mesurées sur plusieurs indicateurs : l'accès à l'énergie, un des piliers des objectifs de développements durables, évalué via l'évolution des volumes d'énergie bas carbone, l'empreinte carbone du Groupe, et les conditions de travail dont la sécurité.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de vingt-six mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

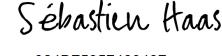
LA FRANCAISE DE L'ENERGIE  
Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre  
Assemblée générale mixte du 05 décembre 2025

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

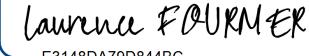
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Les commissaires aux comptes

Fait à Paris et Strasbourg, le 12 novembre 2025

DocuSigned by:  
  
Sébastien Haas  
924BF5357489437...

BDO PARIS  
Représenté par Sébastien HAAS  
Associé

DocuSigned by:  
  
Laurence FOURNIER  
E3148DA79D844BC...

Forvis Mazars  
Représenté par Laurence FOURNIER  
Associée